

Descriptif de module

Filière Bachelor en Viticulture et Œnologie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangée durant l'année académique en cours.

Techniques culturales II (2 ECTS)

2025-2026

Type de formation : ☒ **Bachelor** ☐ Master

Type de module : ☒ **Obligatoire**

Langue : **Français**

Semestre : **S4**

Responsable du module : **Jean-Philippe Burdet**

Objectifs

A la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Exposer le cycle de développement, les périodes de dégâts et les exigences écologiques des maladies et ravageurs de la vigne.
- Présenter les organismes antagonistes et régulateurs actifs dans les vignobles.
- Décrire les symptômes et reconnaître les dégâts occasionnés par les maladies et ravageurs de la vigne.
- Exécuter les contrôles phytosanitaires au vignoble, interpréter les résultats et décider des mesures à prendre.

Unités de cours

Unité de cours	Caractère	Présence	Semestre
Contrôles phytosanitaires	Obligatoire	Obligatoire	S4
Protection des végétaux II	Obligatoire	Non obligatoire	S4

Répartition horaire :

Enseignement	32	Périodes
TP, sorties, excursions	12	Périodes
Travail individuel	18	Périodes
Total	62	Périodes

Prérequis

- Contrôles phytosanitaires :
Suivre en parallèle le cours Protection des végétaux II
- Protection des végétaux II :
Avoir suivi le cours Protection des végétaux I
Suivre en parallèle le cours Contrôles phytosanitaires

Modalité de validation

- | | |
|----------------|---|
| Module | <ul style="list-style-type: none">– Se référer au " Règlement d'études de la filière Bachelor of Science HES-SO en Viticulture et Œnologie " en vigueur.– La moyenne du module n'est calculée que lorsque tous les cours sont validés |
| Unité de cours | <ul style="list-style-type: none">– Le cours est validé à condition que la note moyenne des évaluations soit supérieure ou égale à 3.8.– Une note de cours inférieure à 3.8 entraîne une inscription d'office à la remédiation du cours.– La remédiation est réussie avec une note égale ou supérieure à 3.8.– La note de remédiation maximale est de 4.0.– Le droit à la remédiation ne peut s'exercer qu'une seule fois par cours.– En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e peut répéter le cours.– Le droit à la répétition ne peut s'exercer qu'une seule fois. |

Unité de cours : Contrôles phytosanitaires

Compétences visées :

- Reconnaître les dégâts occasionnés par les maladies et ravageurs de la vigne.
- Exécuter les contrôles phytosanitaires au vignoble, interpréter les résultats et décider des mesures à prendre.

Contenu :

- Les contrôles phytosanitaires effectués concernent les maladies et ravageurs suivants : Mildiou, Oïdium, Excoriose, Acariens phytophages, Thrips, Noctuelles et Boarmie, Pyrale, les vers de la grappe Eudémis et Cochylis.
- La présence de la faune auxiliaire (les typhlodromes en particulier) sera également observée.

Répartition horaire :

Enseignement	2	Périodes
TP, sorties, excursions	10	Périodes
Travail individuel	12	Périodes
Total	24	Périodes

Modalités d'enseignement :

☐ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire ☐ Séminaire

Modalités de présence :

La présence aux cours est obligatoire.

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant-e n'est pas admis-e à ou aux évaluation(s), il/elle est inscrit-e à la répétition du cours.

Modalités d'évaluation :

Evaluation(s) durant le semestre

Références bibliographiques :

-

Responsables-s de l'enseignement :

Monsieur Jean-Philippe Burdet

e-mail : jean-philippe.burdet@changins.ch

Unité de cours : Protection des végétaux II

Compétences visées :

- Exposer le cycle de développement, les périodes de dégâts et les exigences écologiques des maladies et ravageurs de la vigne. Présenter les organismes antagonistes et régulateurs actifs dans les vignobles.
- Décrire les symptômes et reconnaître les dégâts occasionnés par les maladies et ravageurs de la vigne.

Contenu :

- Les maladies.
- Les ravageurs.

Répartition horaire :

Enseignement	30	Périodes
TP, sorties, excursions	2	Périodes
Travail individuel	6	Périodes
Total	38	Périodes

Modalités d'enseignement :

- ☒ Frontal participatif ☐ Atelier / Laboratoire ☐ Séminaire

Modalités de présence :

La présence aux cours n'est pas obligatoire.

Modalités d'évaluation :

Evaluation(s) durant le semestre

Références bibliographiques :

--

Responsables-s de l'enseignement :

Monsieur Jean-Philippe Burdet

e-mail : jean-philippe.burdet@changins.ch